



Région centre

Déclaration FSU Centre à la commission « orientation tout au long de la vie et décrochage » concernant l'expérimentation du SPRO Mardi 19 novembre 2013

Dans le cadre des réunions sur la mise en œuvre du CPRDFP puis de la labellisation, la FSU a constamment insisté sur la nécessité d'une approche différenciée de l'orientation scolaire et de l'orientation des adultes, et dénoncé pour cette raison des tentatives de décentralisation du service d'orientation de l'Education Nationale qui se confirment aujourd'hui avec la préfiguration du SPRO. Elle a également alerté sur la précipitation et l'absence totale d'information et de consultation des personnels.

Concernant le SPRO, la méthode est la même : la FSU regrette que la démarche d'expérimentation ait été retenue avant même qu'une concertation nationale avec les organisations syndicales ait permis un cadrage du périmètre du SPRO et des modalités de la coordination. C'est sans aucune consultation préalable de la FSU, pourtant la plus représentative dans ce secteur, que le Ministère de l'Education Nationale a signé avec 3 autres ministères et l'ARF un accord sur la mise en place du SPRO. Or les textes de cadrage nationaux vont bien au-delà du cadre défini par les articles 14 et 15 du projet de loi de mobilisation des Régions pour la croissance, l'emploi et la promotion de l'égalité des territoires. Il fait de la Région le chef de file et l'animateur du SPRO. Il en fait un service à « compétences partagées ». Il confie à la Région, dans le cadre du CCREFP, la responsabilité de la définition des objectifs et du niveau d'engagement des différents partenaires.

Nous sommes donc bien, comme la FSU l'avait dénoncé et pressenti, au delà de la labellisation du 1^{er} accueil et d'une simple coordination des acteurs. Il s'agit bien de mettre en place les fondements d'une régionalisation des services d'orientation de l'Education nationale entre autres.

Le cadrage national anticipe sur des lois qui n'ont pas été promulguées, et n'a d'expérimentation que le nom. De son côté la Région a court-circuité toutes les étapes nécessaires de dialogue : le CAEN, le CCREFP auraient dû

être consultés en amont sur le principe même d'une expérimentation du SPRO. On nous répondra que le CCREFP plénier a été consulté le 8 octobre dernier, mais ce point de l'ordre du jour a été proprement escamoté par une présentation qui n'a pas duré 5 minutes et les questions de la FSU sont restées sans réponse. Pourquoi une telle précipitation ? Nous ne pouvons que nous interroger.

Dans ce contexte, comment interpréter le désengagement du Conseil Général du Loir et Cher : une étape supplémentaire dans les attaques incessantes contre les services d'orientation de l'Education nationale, la mise en place des conditions pour la régionalisation, démantèlement de la carte des CIO... ? Tous les CIO du 41 sont dans un réseau labellisé. Et pourtant la labellisation nous a été vendue comme un élément de protection, de valorisation et de respect des différentes structures.

La FSU s'opposera à toute décision visant à rendre obligatoire l'engagement des personnels dans des actions ne concernant pas leur public prioritaire ou leurs missions propres ou mettant en cause leurs droits et leurs conditions d'exercice.

Pour la FSU, tous les publics ont droit à une information objective et fiable ainsi qu'à un accompagnement qualifié et personnalisé pour réaliser leurs projets personnels de formation, d'accès à la qualification et à l'emploi. Le service public doit y prendre toute sa place car il est le seul à offrir des garanties de gratuité et d'impartialité, de qualification de ses personnels et de respect des règles déontologiques.

La FSU demande que soit posé un cadre national pour définir les modalités de coordination entre les différentes structures du SPRO.

Le traitement des questions d'orientation des élèves et des étudiants, d'orientation des salariés, d'insertion professionnelle suppose un renforcement rapide des services publics concernés

La différenciation des publics, l'articulation des compétences respectives de l'Etat et de la Région sont nécessaires pour produire des réponses pertinentes. La coordination de leurs attributions propres doit être précisée

dans le cadre d'une convention nationale claire. La FSU n'est pas favorable à des démarches précipitées qui feraient l'impasse sur ces éléments et qui viseraient à reprendre les labellisations de site ou à définir régionalement des modalités de fonctionnement du SPRO.

Une coordination efficace suppose de reconnaître l'identité professionnelle, les règles de fonctionnement et la professionnalité des structures et des personnels : ceci exclut les modalités de travail et le contenu des pratiques.

La mission de coordination, confiée aux régions ne doit pas s'accompagner de la création d'une structure de gouvernance locale qui viendrait chapeauter les différents services et conduirait inévitablement à des conflits de priorité d'action.

Nous tenons à terminer cette déclaration en mettant en garde contre des décisions qui pourraient être prises, se basant exclusivement sur l'illusoire adéquation orientation/ formation/ emploi dénoncée par nombre de chercheurs. Jean François Giret président de l'IREDU de Dijon montre que les jeunes privilégient dans la recherche d'une insertion professionnelle, le CDI et le salaire et non l'adéquation entre leur formation et l'emploi. Une étude du CEREQ menée par Jean-Jacques Arrighi pour évaluer l'impact des politiques régionales de formation professionnelle démontre qu'à court terme , sur une période de 6 à 10 ans, il n'y a finalement pas de rapport entre les choix des politiques de formation professionnelle de la région et l'évolution de l'insertion professionnelle sur ce même territoire !

FSU Région CENTRE : fsu.centre@fsu.fr

10 rue Molière 45000 ORLEANS

Téléphone 06 06 95 31 51